



TOIT ET JOIE

groupe
POSTE HABITAT

TRAIT D'UNION

La lettre des locataires

Lettre des locataires de Toit et Joie - SA HLM au capital de 40 000 € - 82, rue Blomet / 75731 Paris Cedex 15 - Tél.: 01 40 43 59 00 / Fax : 01 40 43 59 96 - esh@toitetjoie.com - www.toitetjoie.com
 Directeur de la publication : Michèle Attar - Responsable de rédaction : Sullivan Vandromme - Réalisation : LeGrand8 - Illustration : Kinkin - Crédit photos : Toit et Joie - Jérémy Luisin - Impression : Accenttonic, 12 000 ex. - ISSN : 1967-5909

aire - sommaire - somm

Régularisons nos charges collectives !

Le personnel de proximité en séminaire

Quand j'ai des difficultés à payer mon loyer

Consommation d'eau : les bons gestes !

Express ...

actu

Régularisons nos charges collectives !

Chaque année, entre mars et avril, vous recevez un "décompte individuel de charges". Il permet de régulariser les sommes que vous avez versées chaque mois pour couvrir les charges collectives liées à votre résidence et à votre logement.

Sur ce document, vous trouverez les "charges à répartir". Elles représentent l'entretien et la consommation totale de votre résidence sur l'année : parties communes, eau, chauffage, électricité, parking et ascenseur (si votre résidence en est équipée).

Ces dépenses sont réparties par logement pour obtenir la "quote-part" de chaque locataire.

L'opération de régularisation consiste à



soustraire de la quote-part calculée, les "provisions" que vous avez déjà versées de janvier à décembre. Nous obtenons le "solde" de régularisation.

- **Si le solde de cette opération est positif**, vous recevrez un avis d'échéance spécifique. Vous pourrez régler la somme due par TIP, chèque ou carte bancaire au siège. Aucun prélèvement automatique ne sera effectué.
- **Si le solde est négatif**, nous vous devons ce montant. La somme sera donc déduite de votre prochain avis d'échéance. En cas de situation d'impayé, vous recevrez un avis d'échéance spécifique.
- **Si le solde est nul**, il n'y a aucune régularisation.

N'oubliez pas ; votre gardien(ne) pourra vous apporter les explications que vous souhaitez concernant votre décompte de charges.

actu Le personnel de proximité en séminaire

Les 150 gardiens et employés d'immeuble ont suivi du 2 au 6 février le séminaire annuel.

Chaque groupe de 30 collaborateurs a été réuni pendant une journée au siège de Toit et Joie, à Paris.

Chaque année le séminaire permet aux responsables de la société et le personnel de proximité d'échanger sur la qualité du service rendu

aux locataires et de décider des nouveaux axes d'amélioration. Cette année les thèmes abordés étaient :

- l'accueil des nouveaux locataires,
- les déchets et la collecte sélective,
- le futur site Internet,
- le nouvel état des lieux.

L'après-midi, les participants ont travaillé sous forme d'ateliers. Les situations du quotidien les plus fréquentes ont été simulées. Les solutions proposées pour chaque cas ont ensuite été discutées, chacun témoignant de son expérience.



ZOOM SUR...

Quand j'ai des difficultés à payer mon loyer

Chaque début de mois, vous réglez votre loyer. C'est indispensable car il vous donne le droit de bénéficier de votre appartement. Mais personne n'est à l'abri d'une difficulté financière temporaire.

Retard de salaire, achat imprévu,... lorsqu'un accident de paiement survient, contactez-nous sans attendre. Nous saurons vous écouter et nous rechercherons ensemble des solutions personnalisées. En rencontrant notre équipe d'action

sociale, nous déterminerons les modalités de remboursement qui vous conviennent le mieux. Nous pourrions aussi vous faciliter les démarches auprès de travailleurs sociaux pour obtenir des aides financières.

Pour cela n'hésitez pas à contacter votre chargé(e) d'action sociale, il est disponible pour vous aider au :

- **01.40.43.59.46** pour les départements 93, 95, 77
- **01.40.43.59.41** pour les départements 78, 91
- **01.40.43.59.15** pour les départements 75, 92, 94



Bien entendu, votre gardien(ne) se tient aussi à votre disposition et relayera si besoin votre demande auprès des services du siège. Sachez aussi que les chargés d'action sociale se déplacent désormais dans les résidences. Un Résid'Info est systématiquement envoyé aux locataires lorsqu'une permanence est assurée dans leur résidence.

pensez-y !

Consommation d'eau : les bons gestes !

La consommation annuelle d'eau d'une personne est de 60 m³ par an. A raison de 3 € le m³, l'enjeu est très important. Quelques gestes simples peuvent vous permettre d'économiser quelques litres d'eau précieux à l'environnement et à votre porte-monnaie.

Le premier réflexe à adopter est de ne plus laisser couler l'eau en permanence lors de votre douche ou de votre vaisselle. De la même manière, vous pouvez stopper l'eau lorsque que vous vous lavez les dents ou vous vous rasez.

Préférez la douche au bain le plus souvent possible : 60 litres d'eau au lieu de 200 litres, une douche est plus économique qu'un bain...

Ne faites tourner votre lave-linge et votre lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins.

Enfin pensez à éviter les fuites qui peuvent augmenter considérablement votre facture d'eau et provoquer des dégâts importants. Réparez votre chasse d'eau ou vos robinets qui seraient défectueux ou renseignez vous auprès de votre gardien(ne) pour savoir s'il existe un contrat d'entretien.

L'eau se fait de plus en plus rare, économisons-la !



Imprimé sur du papier 100% recyclé

ress - les brèves - express - les brèves - express - les brèves - express

“ LE FOYER DE LA POSTE DE L'AVENUE UTRILLO À ARGENTEUIL SERA TRANSFORMÉ. Ce sont 6 nouveaux logements, du type 1 au type 3, qui vont y être créés. Les travaux qui débuteront dans les jours à venir, devraient durer 13 mois. Les halls d'entrée seront aménagés au 98, 100 et 102 de l'avenue Utrillo.